

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110**

Séance du **21 juillet 2020**

Numéro de délibération **D2020_08**

L'an 2020

et le 21 JUILLET

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Mme COEURDACIER DE GESNES Ophélie, Mme LINGERAT Céline, Mr NOGARET Jérôme, Mr RIBOT Georges, Mr PRIVAT Christian, Mr PRIVAT Éric, Mr OZIL Jean Pierre, Mr SOLEIROL Claude.

Absents :

Mrs BRUNEL, KUBANI, VOILLIOT,

A été nommé secrétaire :

Objet de la Délibération

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le compte administratif 2019 n'ayant été voté que ce jour, l'outil informatique ne pouvait considérer que les reports établis à la fin de l'exercice 2018 et non ceux de la fin de 2019, le budget présenté lors du conseil municipal est donc fondé sur des reports estimés manuellement,

le budget primitif 2020 devra être validé dans le système informatique sur la base des reports établis à la clôture de l'exercice 2019 suite au vote de ce jour du compte administratif 2019, le budget primitif 2020 du budget principal (M14), dépenses et recettes des deux sections (investissement et fonctionnement) est voté par l'ensemble du conseil, budget principal M14

investissement : Dépenses 114180,97 €

Recettes 168279,15 €

fonctionnement Dépenses 65067,08 €

Recettes 555689,68 €

pour information, en raison du transfert de compétence gestion de l'eau (M49) à Alès agglomération, il n'y a pas plus de budget annexe M49 en 2020,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le



du